



Samedi 13 avril 2024

# Convocation à une Assemblée Générale extraordinaire - samedi 4 mai 14h00

---

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons le plaisir de vous inviter aux Assemblées Générales qui auront lieu le samedi 4 mai 2024 de 14h à 17h à la Maison des Associations de Strasbourg, Place des Orphelins, Strasbourg.

Cette année est un peu particulière puisque nous avons programmé deux Assemblées Générales (AG) :

- une Assemblée Générale extraordinaire, de 14h à 14h45, dédiée à la révision des statuts de l'association Le GraaAI, gestionnaire du GEM Aspies & Cie ;
- suivie de l'Assemblée Générale ordinaire 2024, traditionnel exercice de validation de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

Concernant l'AG extraordinaire, un petit rappel des statuts :

*Le Comité Directeur [(Bureau)] peut demander, lors d'une Assemblée Générale extraordinaire réunissant un quorum de 50% des membres présents ou représentés, une modification des statuts de l'Association. Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 3/4 (trois quarts) des voix des membres présents et/ou représentés, lors d'une Assemblée Générale Ordinaire.*

L'ordre du jour de l'AG extraordinaire sera le suivant :

- 14h15 Mot d'accueil
- Présentation du projet de révision des statuts de l'association Le GraaAI : [https://aspiesetcie.org/wp-content/uploads/2024/04/20240413\\_Statuts\\_2024\\_pour\\_vote\\_AGe.pdf](https://aspiesetcie.org/wp-content/uploads/2024/04/20240413_Statuts_2024_pour_vote_AGe.pdf)
- Séance de questions / réponses sur le projet
- Vote pour l'approbation des nouveaux statuts
- Clôture de l'AG extra-ordinaire

## Votre participation est importante

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 13 des statuts de notre association, il nous faut réunir un quorum de 50% (cinquante pourcent) des adhérent·es présent·es et / ou représenté·es pour que l'Assemblée Générale extraordinaire puisse valablement délibérer.

Compte tenu de l'importance particulière de la question traitée, nous souhaitons que vous soyez présent·es. Toutefois, en cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 13 de nos statuts, mais limité à 2 procurations par membre disposant du droit de vote délibératif.

Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'AG extraordinaire, nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre un formulaire de vote par procuration ([en lien ici](#)). Vous pouvez choisir de vous faire



représenter par un-e adhérent-e de votre choix (merci de le-a prévenir | limite de 2 procurations par adhérent-es.).

**Attention :** Afin de pouvoir voter lors de cette AG extraordinaire, il est indispensable d'être à jour de votre cotisation<sup>1</sup>. En cas de doute, il sera possible d'adhérer sur place à votre arrivée, mais vous pouvez également le faire en ligne dès à présent : [Adhérer à l'association sur HelloAsso](#).

## Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2024 - samedi 4 mai 14h45

---

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu samedi 4 mai 2024 de 14h45 à 17h à la Maison des Associations de Strasbourg, Place des Orphelins, Strasbourg.

Notre ordre du jour sera le suivant :

- 14h45 Mot d'accueil
- Présentation et approbation du rapport moral 2023
- Présentation et approbation du rapport d'activité 2023
- Présentation du rapport financier 2023
  - Vote d'approbation rapport financier 2023
  - Vote report à nouveau 2023

(16h00 pause de 15 minutes)

- Renouvellement du Conseil d'administration :
  - Présentation des membres actuels, et éventuelle déchéance de membre
  - Présentation des candidats, et proposition d'un scrutin à bulletins secrets
  - Votes de désignation des nouveaux membres
- Point d'information
- Divers / temps d'échange libre
- Temps convivial et de clôture

**Attention :** Afin de pouvoir voter lors de cette Assemblée générale, et/ou candidater au Conseil d'administration (CA), il est indispensable d'être à jour de votre cotisation<sup>2</sup>. En cas de doute, il sera possible d'adhérer sur place à votre arrivée, mais vous pouvez également le faire en ligne dès à présent : [Adhérer à l'association sur HelloAsso](#).

Nous nous réjouissons de ce temps, puisqu'il nous permettra de vous donner des nouvelles de votre association, mais aussi de consolider l'équipe du Conseil d'administration (CA).

---

<sup>1</sup> Vous êtes à jour de cotisation si vous avez payé en 2024.

<sup>2</sup> Vous êtes à jour de cotisation si vous avez payé en 2024.



## Candidater au Conseil d'administration (CA)

Si l'engagement au sein du CA vous intéresse, nous vous proposons de participer à une réunion d'information (le samedi 20 avril de 13h30 à 15h00 en visio également). Pour participer, merci de vous inscrire : [Réunion d'information pour les candidat-es au CA](#)).

Ce temps a pour objectif :

- De vous indiquer quelles sont les missions et rôles du CA, mais aussi de vous expliciter nos modes de fonctionnement, nos principes et ce que représente concrètement l'investissement dans le CA en temps et en présence.
- C'est donc une entrée en matière pour vous permettre de candidater avec un maximum d'informations. Nous vous invitons également à (re)prendre connaissance de nos statuts très éclairants ([en lien ici](#)) ainsi que de notre Règlement intérieur ([en lien ici](#)).

En parallèle de cette réunion, nous demandons aux candidat-es de se manifester d'ici au lundi 29 avril dernier délai. Merci d'adresser votre candidature par mail à l'adresse [ca@aspiesetcie.org](mailto:ca@aspiesetcie.org) en nous indiquant sur quelques lignes :

- Une petite présentation de qui vous êtes, votre attachement à l'association
- Vos motivations, vos envies à rejoindre le CA.

## Votre participation est importante

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 13 des statuts de notre association, il nous faut réunir un quorum de 50% (cinquante pourcent) des adhérent-es présent-es et / ou représenté-es pour que les Assemblées Générales ordinaire, et / ou extraordinaire, puissent valablement délibérer.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, nous souhaitons que vous soyez présent-es. Toutefois, en cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 13 de nos statuts, mais limité à 2 procurations par membre disposant du droit de vote délibératif.

Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée générale, nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre un formulaire de vote par procuration ([en lien ici](#)). Vous pouvez choisir de vous faire représenter par un-e adhérent-e de votre choix (merci de le-a prévenir | limite de 2 procurations par adhérent-es.).





## En résumé

- Une Assemblée Générale extraordinaire le samedi 4 mai 2024 de 14h à 14h45, dédiée à la révision des statuts. Elle se déroule à la Maison des Associations de Strasbourg (MDAS), Place des Orphelins, Strasbourg ;
- L'Assemblée Générale ordinaire le même jour de 14h45 à 17h, également à la MDAS ;
- Nécessité d'être adhérent-es (le jour J au plus tard) pour participer aux votes (prévoyez l'appoint en monnaie si possible ou un chèque) ;
- Possibilité de participer à un temps d'information sur le rôle et fonctionnement du CA le [samedi 20 avril de 13h30 à 15h00 en visio également](#) ;
- Les candidatures au CA doivent être adressée par mail à [ca@aspiesetcie.org](mailto:ca@aspiesetcie.org) d'ici au lundi 29 avril ;
- **En cas d'impossibilité de participer, donner procuration à un mandataire qui vous représentera.**

Voir aussi le résumé en images sur la page suivante...



## En résumé en images

 <p><b>SAMEDI 4 MAI 2024 : AGE ET AGO</b></p> <p>2 Assemblées le même jour : samedi 4/05/24</p> <p>Une <b>Assemblée Générale extraordinaire</b> de 14h à 14h45, dédiée à la révision des statuts. A la Maison des Associations de Strasbourg.</p> <p>L'<b>Assemblée Générale ordinaire</b> le même jour de 14h45 à 17h, également à la MDAS ;</p>	 <p><b>ÊTRE ADHÉRENT-ES</b></p> <p>Nécessité d'être <b>adhérent-es</b> de l'association (le jour J au plus tard) pour participer aux votes (prévoyez l'appoint en monnaie si possible ou un chèque) ;</p>	 <p><b>PROCURATION</b></p> <p>En cas d'impossibilité de participer, <b>donner procuration</b> à un mandataire qui vous représentera.</p>	 <p><b>CANDIDAT-ES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p> <p>Possibilité de participer à un temps d'information sur le rôle et fonctionnement du CA le <b>samedi 20 avril de 13h30 à 15h00</b> en visio également ;</p> <p>Les candidatures au CA doivent être adressée par mail à <b>ca@aspiesetcie.org</b> d'ici au lundi 29 avril ;</p>
--	--	--	--

L'ensemble du CA vous remercie pour votre attention et vous souhaite nombreux à nous rejoindre pour ces deux Assemblées Générales (penser à vous inscrire dès à présent au Cally dédié : [Assemblées Générales 2024](#)).

En cas de questions, n'hésitez pas à nous les adresser par retour de mail.

A bientôt,

L'équipe du Conseil d'administration

## Rappel des pièces jointes et liens

1. [Statuts de l'association](#)
2. [Projet de nouveaux statuts de l'association](#)
3. [Règlement intérieur](#) (mis à jour le 25 mars 2023)
4. [Formulaire de procuration](#)
5. [Cally Assemblées générales 2024](#) et [Cally Réunion d'information pour les candidat-es au CA](#)
6. [Adhérer à l'association sur HelloAsso](#)